

PROCES-VERBAL REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL Du 12 octobre 2026 à 18 H 30

Présents : Mme Nelly VERGEZ, M. Eric VALEGEAS, Mme Hélène FOISSARD, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Jean-Paul ARMAGNAC, Mme Marylise ORTIZ, Mme Corinne DUCONGE, M. Raymond BONNETEAU, Mme Amandine GARRAUD, M. Bruno PRESSAC, M. Simon CHABRIERE, Mme Sandra TOURNAIRE, M. Bertrand BLANCHOT.

Absents excusés : Monsieur SALLÉE Pierre (pouvoir Mr Jean-Paul ARMAGNAC), Mme Valérie GOYAUD (pouvoir Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD).

Madame Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour une délibération pour la dénonciation de la convention maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune de Villebois-lavalette et LOGELIA concernant les travaux 1 Place des Halles.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Cette question ne sera pas traitée, non réception de DPU.

DÉNONCIATION DE LA CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'ŒUVRE AVEC LOGELIA TRAVAUX 1 PLACE DES HALLES.

Lors de la décision de réaliser des travaux sur le bâtiment du 1 Place des Halles, il avait été décidé dans un souci de cohérence des travaux, de simplification administrative et d'économies budgétaires, de faire appel à Logélia par convention de co-maitrise d'ouvrage.

Il apparaissait opportun qu'un seul maître d'ouvrage assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Suite au changement de projet, à savoir ne plus faire de logements par l'intermédiaire de Logélia en raison du coût des travaux, je vous propose de dénoncer cette convention.

Cette démarche nécessite une délibération afin que le conseil municipal autorise officiellement la dénonciation de cette convention.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

DÉSIGNATION MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE HENRI MARTIN

Nous devons désigner deux membres du conseil municipal pour assister aux réunions du Conseil d'Administration du collège Henri Martin.

- Madame Amandine GARRAUD
- Madame Sandra TOURNAIRE

Le conseil vote POUR à l'unanimité

CREATION POSTE 35 H AGENT POSTAL COMMUNAL ET DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET CREATION POSTE 24 H 30 AGENT D'ACCUEIL

En raison du départ à la retraite de notre secrétaire, je vous propose de réorganiser les services administratifs.

Création d'un emploi d'agent postal communal et documents d'identité à 35h/35. Les rendez-vous des cartes d'identité et passeports seront pris sur le mercredi et le vendredi après-midi à partir du 1^{er} novembre 2026.

10 h30 sur le poste d'agent mairie (passeports et cartes d'identité)

24 h 30 sur le poste d'agent postal communal

Le conseil vote POUR à l'unanimité

Création d'un poste à 24h30/35 agent d'accueil à la mairie :

Le poste d'agent administratif polyvalent sera créé à partir du 1^{er} novembre 2026 pour l'accueil du public et la réalisation des travaux administratifs courants.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

ACQUISITION TERRAIN ZONE ARTISANALE

Nous avons pour projet de transférer les services techniques municipaux sur la zone d'activités économiques (ZAE) « Les Sigalauds » à Villebois-Lavalette. Cette opération permettrait de libérer un bâtiment présentant un intérêt pour la mise en œuvre du projet d'aménagement de notre bourg.

Dans cette perspective, nous avons sollicité la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne (CCLTD) afin d'obtenir la cession du lot n° 6 de la ZAE, d'une superficie de 2 633 m², pour un euro symbolique. Cette demande se justifie par la participation financière de la commune, sous la forme d'un fonds de concours, à la création de cette zone d'activités d'un montant de 40 000.00 € qui correspond à peu près au prix du terrain actuellement.

La CCLTD a donné une suite favorable à notre demande.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer afin d'approuver cette cession, d'autoriser les démarches nécessaires à sa réalisation, soit par acte notarié, soit par acte administratif et d'autoriser Madame le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer les documents devant intervenir. Les frais induits par cette transaction seront à la charge de la commune.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

RÉFÉRENT HANDICAP

Lors du conseil municipal du 5 juin dernier, nous avons évoqué la mise en place d'un référent handicap mutualisé avec la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne. Nous avons obtenu un avis favorable du Comité Social Technique du Centre de Gestion le 31 août 2026.

La délibération permettra de signer la convention à venir.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

RÉVISION BAUX DU 11 GRAND'RUE

Deux baux concernant le bâtiment situé au 11 Grand-Rue arrivent à échéance. Ces baux bénéficient actuellement d'une suppression de la clause de révision annuelle des loyers, conformément à la délibération du 14 décembre 2020.

Afin de garantir une équité de traitement entre les locataires et d'harmoniser les conditions locatives, je propose de réintroduire une clause de révision annuelle des loyers dans ces deux baux.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

SUBVENTION ASSOCIATION DES COMMERÇANTS

Nous avons délibéré le 6 juillet dernier pour verser une aide à l'Association des Commerçants pour un montant de 6 000€ à verser en 2027.

Nous devons modifier cette délibération pour un versement fin 2026, ce qui permettra à l'association des commerçants d'avoir des fonds pour débiter leurs activités.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

CHÈQUES ÂÎNÉS

Je propose de reconduire les chèques aînés pour l'année 2027. Le chèque sera d'un montant de 15€ cette année contre 20€ précédemment par personne de + de 66 ans domicilié à Villebois-lavalette car nous organiserons en complément un Thé dansant pour les +66 ans le 24 janvier 2027.

Le conseil vote : Pour : 13 Contre : 2 (Mr Jean-Paul ARMAGNAC et Mr Pierre SALLÉE)

CONVENTION AVEC GAMBY PRÊT VÉHICULE

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a demandé à l'EHPAD de Gamby l'utilisation de leur minibus pour l'organisation de navettes pour les aînés le jeudi après-midi et le samedi matin. Point sur le projet par Corinne DUCONGÉ.

Une convention doit être signée.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

ADHÉSION RÉSEAU TERRITOIRES D'ENFANCE

Présentation par Madame Amandine GARRAUD. Participation de la commune au Prix UNICEF de littérature jeunesse.

Le conseil municipal doit délibérer pour adhérer au réseau Territoires d'enfance de l'Unicef France. Cotisation annuelle de 500€.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable du Sud Charente pour l'année 2025
- Vœux du maire le 15 janvier 2027 à 18h30
- Thé dansant le 24 janvier 2027 à partir de 14 heures
- Election du Conseil Municipal des Jeunes le 8 novembre 2026, lancement du Conseil Municipal des Jeunes le 28 novembre 2026
- Signature de la Charte Territoires d'enfance le 28 novembre 2026

La séance est levée à 20 H. Prochaine réunion le 9 novembre 2026 à 18 H 30